

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Monde Des Petits Aventuriers inc.	Numéro de permis 2024092	Date d'inspection Le 23 juin 2025	
Nom de l'établissement Halte des Petits Aventuriers		Numéro de téléphone (506) 284-6418	
Adresse 8 rue de l'École Kedgwick NB E8B 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Dans le terrain de jeu, les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
- L'exploitante entretient l'aire de jeu extérieur en sorte d'assurer la sécurité des enfants.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- L'administration des fiches des médicaments est évidente, le parent fournit une autorisation pour administrer un médicament.
- Les médicaments sont rangés sous clé hors de la portée des enfants.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observations: Les enfants se sont rentrés de dehors, laver leurs mains, participer aux jeux libres et mangés leurs dîners.
- Discussions avec l'exploitante et l'éducatrice concernant le matériel dans le terrain de jeu. Je recommande d'ajouter du matériel.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 juin 2025

Date

original signé par
Marie-Pier Lurette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 juin 2025

Date